





# **URBAN PIERRE 2**

Société Civile de Placement en Immobilier – DEFICIT FONCIER

#### **BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION N°10**

PÉRIODE ANALYSÉE : 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2016 - PÉRIODE DE VALIDITÉ : 2<sup>E</sup> TRIMESTRE 2016

## Edito

#### Chers associés

Nous sommes heureux de vous adresser le bulletin d'information relatif à votre SCPI URBAN PIERRE 2 au titre du 1er trimestre 2016.

Durant le 1er trimestre 2016, deux nouvelles livraisons sont intervenues sur votre SCPI URBAN PIERRE 2, à Toulon et Dijon. Les travaux de rénovation se poursuivent sur les autres actifs de la SCPI, et les livraisons des immeubles de Saint-Brieuc, Marseille et Bordeaux interviendront dans le courant du 2e trimestre

Concernant votre déclaration fiscale 2016 au titre des revenus 2015, vous recevrez prochainement par courrier l'ensemble des informations nécessaires

**Concernant l'ISF**, vous trouverez en page 2 de ce bulletin au paragraphe fiscalité les recommandations relatives à la valeur ISF à prendre en compte pour votre éventuelle déclaration fiscale.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir

Franck TEMIM Président d'URBAN PREMIUM

#### CARACTÉRISTIQUES DE LA SCPI

Forme juridique	SCPI à capital fixe
Date d'immatriculation	21/03/2013
N° RCS	Paris 791 979 586
Date d'expiration	20/03/2028
Durée de vie	15 ans
Capital social	53 454 318 euros
Visa AMF	n°14-11 du 11/07/2014
Société de Gestion	URBAN PREMIUM
Agrément AMF	GP-10000021 du 08/06/2010

#### **EVOLUTION DU CAPITAL**

Transactions hors marché

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/03/2016
Nombre d'associés	782	1 591	1 598	1 598
Nombre de parts	64 179	126 669	126 669	126 669
Mouvements de parts	64 179	52 669	-	-
Capital social en euros	27 083 538	53 454 318	53 454 318	53 454 318
Prime d'émission en euros	4 811 977	9 686 197	9 686 197	9 686 197
Capitaux collectés (nominal + prime d'émission) en euros	31 895 515	63 140 515	63 140 515	63 140 515

#### **DISTRIBUTION**

La SCPI URBAN PIERRE 2 a commencé à percevoir des loyers à partir du 3° trimestre 2015, suite à la mise en location du premier immeuble rénové.

Les potentiels acomptes sur dividende pourraient ainsi être envisagés en principe à compter du 2° semestre 2016.

MAKCHE DES PARTS	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	1 <sup>er</sup> trimestre 2016
Emission de parts nouvelles	64 179	62 490	-	-
Ordres de vente en attente	-	-	-	-

Pour information, aucune transaction n'a eu lieu sur le marché secondaire depuis la création de la SCPI.

#### **ETAT DU PATRIMOINE**

Au 31 décembre 2015, la SCPI URBAN PIERRE 2 est désormais pleinement investie.

#### **FOCUS LIVRAISON**

#### ■ TOULON - Racine

Durant le 1er trimestre 2016, le deuxième immeuble rénové du patrimoine de la SCPI URBAN PIERRE 2 a été livré. Il s'agit de l'actif immobilier situé à Toulon (83), 1 rue Racine, acquis le 27 décembre 2013 et livré le 7 janvier 2016. L'immeuble en R+5 sur sous-sol est situé en centre-ville de Toulon, à proximité immédiate de la place de la Liberté et de l'opéra.

Le projet a porté sur la réhabilitation de 14 logements (du T1 au T3) développant après travaux une surface habitable d'environ 820 m². L'immeuble dispose également de 2 commerces, actuellement occupés par une boutique de prêt à porter et un opticien, ainsi que d'un entresol loué à une association.

Au 31/03/2016, 6 baux d'habitation avait déjà été signés sur l'immeuble.

#### ■ DIJON - Berbisey

La seconde livraison intervenue durant ce 1er trimestre, concerne l'immeuble de Dijon, sis 33 rue Berbisey, acquis le 30 décembre 2013 et livré le 16 mars 2016.

Le programme de réhabilitation a porté sur 26 appartements (du T1 au T3) développant une surface habitable d'environ 1 215 m². La cour intérieure et les jardins ont également été complètement rénovés.

Depuis la livraison et en l'espace de deux semaines, 11 logements avaient d'ores et déjà été réservés.

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet <u>www.urban-premium.com</u>, onglet « Nos réalisations », afin de prendre connaissance du patrimoine des SCPI et de consulter les reportages photos et vidéos relatifs aux livraisons des actifs.



#### **PATRIMOINE DE LA SCPI**

Adresse	Date d'acquisition	Nombre de lots	Surface (m²)	Foncier hors droit	Situation locative au 31/03/2016
LILLE (59) 1, place Sébastopol	23/12/2013	7 logements 1 commerce	484 m² (dont 192 m² de commerce) et 2 m² de balcons et 37 m² de surfaces < à 1,8 m de hauteur	1 050 000 €	Intégralement loué Commerce vacant
TOULON (83) 1, rue Racine	27/12/2013	14 logements 2 commerces 1 local professionnel	1 355 m² (dont 534 m² de commerce) et 50 m² de balcons et celliers	2 735 000 €	8 logements vacants Commerces et Entresol loués
SAINT-BRIEUC (22) 4, boulevard Charner	17/12/2013	17 logements 3 locaux professionnels	1 296 m $^2$ (dont 235 m $^2$ de commerce) et 29 m $^2$ de surfaces $<$ à 1,8 m de hauteur	357 164 €	Rénovation en cours
MARSEILLE (13) 2, rue Adolphe Thiers	27/12/2013	14 logements 1 commerce	731 m² (dont 202 m² de commerce) et 128 m² de balcons et jardins et 10 m² de surfaces <à 1,8 m de hauteur	1 835 000 €	Rénovation en cours Commerce loué
LIMOGES (79) 12, rue du Consulat	28/11/2013	17 logements 1 commerce	1 152 m² (dont 113 m² de commerce) et 39 m² de surfaces < à 1,8 m de hauteur	2 128 816 €	Rénovation en cours Commerce loué
DIJON (21) 33, rue Berbisey	30/12/2013	26 logements <sup>[1]</sup>	1 215 m² et 574 m² de jardins privatifs et 66 m² de surfaces <à 1,8 m de hauteur	747 749 €	Commercialisation en cours
BORDEAUX (33) 19-21, rue Paul Louis Lande	30/12/2013	32 logements <sup>[1]</sup>	2 032 m² et 128 m² de jardins et cours privatifs, et 43 m² de surfaces <à 1,8 m de hauteur	1 129 030 €	Rénovation en cours
TOULON (83) 121, avenue Vauban	05/08/2014	16 logements 2 commerces	1 084 m² (dont 189 m² de commerce)	2 200 000 €	Rénovation en cours Commerces loués
ROUEN (76) 15-17, rue Verte	29/09/2014	11 logements	583 m²	1 100 000 €	Rénovation en cours
GRENOBLE (38) 5, cours Berriat	04/11/2014	19 logements 3 commerces	1 250 m² (dont 307 m² de commerce)	2 380 000 €	Rénovation en cours Commerces loués
CAGNES/MER (06) 52, rue du docteur Mauran	15/12/2014	23 logements <sup>[1]</sup>	1 256 m² et 721 m² de terrasses, jardins et balcons	680 272 €	Rénovation en cours
CAEN (14) 2, place du Maréchal Foch	17/12/2014	25 logements <sup>[1]</sup> 2 commerces	1 995 m² (dont 659 m² de commerce) et 85 m² de terrasses et 11 m² de surfaces < à 1,8 m de hauteur	2 361 313 €	Rénovation en cours
BLOIS (41) 33-39 av. du Maréchal Maunoury	30/12/2014	39 logements 55 parkings	2 099 m² et 105 m² de celliers et 56 m² de surfaces < à 1,8 m de hauteur	1 209 033 €	Rénovation en cours
PAU (64) 6 rue Henri Faisans	10/06/2015	9 logements	431 m² et 33 m² de balcons	466 041 €	Rénovation en cours
CAEN (14) 7-9 rue du 11 Novembre	17/06/2015	10 parkings		192 307 €	Rénovation en cours
TOTAL		269 logements 17 commerces	16 963 m² (dont 2 431 m² de commerce) Et 1 826 m² de celliers, balcons, terrasses, jardins et cours privatifs et 291 m² de surfaces < à 1,8 m de hauteur)	20 571 725 €	

<sup>(1)</sup> Y compris droits immobiliers

#### **ARBITRAGE**

Néant

#### **INFORMATIONS**

#### FISCALITÉ

#### Déclarations des revenus 2015 et ISF

Vous recevrez prochainement les documents nécessaires à l'établissement de votre déclaration de revenus 2015.

Pour les contribuables assujettis à l'ISF, il convient de préciser que les parts de SCPI entrent dans le champ d'application de l'ISF. Pour la détermination de leur patrimoine taxable, les souscripteurs de parts de SCPI sont tenus de prendre en compte la valeur au 1er janvier 2016 des parts de SCPI. A cet égard, les emprunts ayant servi à l'acquisition de ces parts sont déductibles du patrimoine imposable.

En théorie, la valeur de la part de la SCPI est évaluée par l'enregistrement des ordres de vente et d'achat sur le marché secondaire, à ce jour inexistant pour la SCPI URBAN PIERRE 2.

En pratique, la société de gestion rappelle que la valeur de réalisation au 31 décembre 2015 est établie, sur la base de l'évaluation résultant de l'expertise immobilière, à 417 € par part. Cette valeur peut être prise en considération par les associés pour déterminer la valeur ISF de la part. Toutefois, la SCPI URBAN PIERRE 2 n'ayant pas de marché secondaire, chaque porteur de parts peut déterminer une autre valeur en considération des éléments propres à son investissement qui lui restent personnels et sous sa responsabilité.

#### RAPPEL DE L'ENGAGEMENT DE DETENTION DE PARTS

Le souscripteur bénéficie de l'imputation du déficit foncier, généré par les travaux d'entretien, de réparation et l'amélioration engagés par la SCPI, sur ses revenus fonciers puis sur son revenu global dans la limite annuelle de 10700 euros. En contrepartie, le souscripteur s'est engagé à conserver ses parts pendant une période de 3 ans à compter de la dernière année d'imputation du déficit foncier sur son revenu global.

### RAPPEL DES CONDITIONS DE CESSION DE PARTS

**Modalités de cession :** la cession de parts de la SCPI est libre. Toutefois, compte tenu de la spécificité fiscale de cette SCPI, le marché secondaire devrait être quasi inexistant pendant toute la durée de vie de la Société

**Registre des transferts :** Toute mutation de parts sera considérée comme réalisée à la date de son inscription sur le registre des transferts.

**Répartition des revenus :** En cas de cession, le cessionnaire bénéficie des résultats attachés aux parts cédées à compter du premier jour du trimestre de l'inscription de la cession sur le registre de la société : les éventuels acomptes sur dividendes mis en distribution postérieurement à la date d'inscription de la cession sur le registre de la société, mais afférents à une période antérieure à l'entrée en jouissance du cessionnaire, resteront acquis au cédant. Il est rappelé de la société ne garantit pas la revente des parts.

**Droit d'enregistrement :** les frais de transaction sur le marché secondaire des parts sont à la charge de l'acquéreur et comprennent notamment les droits d'enregistrement de 5%.

#### **ACTUALITE**

# L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SCPI URBAN PIERRE N°3 EST OUVERTE DURANT L'EXERCICE 2016

Fort du succès rencontré par la SCPI URBAN PIERRE 2, URBAN PREMIUM a lancé une 3° SCPI déficit foncier, URBAN PIERRE N°3, ayant obtenu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n°15-04 en date du 1er avril 2015.

En 2015, la SCPI URBAN PIERRE N°3 a collecté près de 30 millions d'euros et procédé à 9 acquisitions. La période de souscription par le public est ouverte depuis le 21 avril 2015 et se clôturera le 28 décembre 2016.

A l'instar des deux précédentes SCPI « déficit foncier », URBAN PIERRE N°3 permet à ses associés de déduire la quote-part de leur souscription, affectée aux travaux de rénovation (environ 54% de la souscription) de leurs revenus fonciers, puis de leur revenu global dans la limite annuelle de 10 700 euros, en contrepartie de la conservation de leurs parts durant 3 ans à compter de la dernière année d'imputation des déficits fonciers sur leur revenu global. Pour toute information, nous vous invitons à consulter la documentation réglementaire sur le site internet www.urban-premium.com et à vous rapprocher de votre conseiller en gestion de patrimoine habituel.

Il est rappelé que le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client, et que cette situation est susceptible d'évoluer ultérieurement.



#### **URBAN PREMIUM**

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF le 8 juin 2010 sous le n° GP 10000021

Siège Social : 10, rue du Chevalier Saint George - 75001 PARIS

Tél.: 01 82 28 99 99 - Fax: 01 44 70 91 49 Email: infos@urban-premium.com www.urban-premium.com

#### **URBAN PIERRE 2**

Société Civile de Placement en Immobilier à capital fixe « DEFICIT FONCIER » ayant reçu le visa n°14-11 de l'AMF en date du 11/07/2014

Siège Social : 10, rue du Chevalier Saint George - 75001 PARIS